

FERCO DEVELOPPEMENT
Société Anonyme
au capital de 1 713 488 euros
Siège social : Quartier Viressac
07220 ST MONTAN
409206810 RCS AUBENAS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 OCTOBRE 2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2012 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

Nous soulignons ici, qu'en raison de la démission d'un administrateur, nous avons sollicité auprès du Président du tribunal de commerce d'AUBENAS, la prorogation du délai de convocation de notre assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Le Président du tribunal de commerce y a fait droit suivant ordonnance rendue en date du 19 juin 2013.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de cet exercice, nous avons rencontré une difficulté au niveau de l'approvisionnement de la matière première colorante, du fait d'un fort décalage de la date des vendanges. Cela a eu pour conséquence directe d'obliger la société Ferco à différer la livraison des colorants sur le début de l'exercice 2013, ce qui explique et justifie la contraction du chiffre d'affaires sur l'exercice 2012.

Dans les autres divisions nous n'avons pas d'évènement particulier à signaler. Nous sommes sur une constante d'activité.

Néanmoins, la contraction du chiffre d'affaires sur l'exercice aura forcément privé la société d'une partie de sa trésorerie, ce qui ne lui a pas permis des dépenses de développement

Analyse de l'évolution des affaires

Il s'avère que la société Ferco évolue forcément dans un contexte de crise économique international, ce qui lui limite par conséquent ses opportunités de développement dans l'attente d'une conjoncture plus favorable.

Principaux risques et incertitudes

La situation financière à court et moyen terme ne présente pas de risque particulier. Néanmoins nous ne disposons pas des moyens suffisants pour assurer d'une façon régulière le renouvellement de notre outil de production.

Utilisation des instruments financiers

Au cours de cet exercice la société Ferco a continué à avoir recours tant à l'affacturage qu'aux cessions Dailly, pour ainsi mobiliser son poste client.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2012, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènement important n'est à signaler excepté la démission de la Société à responsabilité limitée JPHM CONSEIL, administrateur, laquelle a été remplacée par Monsieur Edouard REDIER MAC GUCKIN de SLANE, suivant Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 Mai 2013.

Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement faute de moyen financier.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Du fait d'une conjoncture économie défavorable nous n'avons pas de perspectives très fortes à court terme.

Néanmoins, nous envisageons différentes possibilités de rapprochement avec d'autres sociétés.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés (en €)	Non Echues	Echues depuis moins de 30 jours	Echues depuis 31 à 60 jours	Echues depuis 61 à 90 jours	Echues depuis plus de 90 jours	TOTAL
Collectif fournisseurs au 31/12/2011	60 098 €	35 555 €	0 €	295 €	191 526 €	287 474 €
Collectif fournisseurs au 31/12/2012	106 955 €	15 898 €	61 134 €	19 986 €	211 361 €	415 334 €

Informations sociales et environnementales

Conséquences sociales de l'activité.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5 et R. 225-104 du Code de commerce, nous vous informons des conséquences sociales de l'activité de la Société et de la manière dont la Société prend en compte ces conséquences :

Eu égard au fait que la société FERCO DEVELOPPEMENT est une TPE d'un effectif de 11 personnes qui est stable depuis plus de 2 ans, il n'y a pas eu de conséquences sociales de l'activité au cours de ce dernier exercice.

Conséquences environnementales de l'activité et engagements de la Société en faveur du développement durable.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5 et R. 225-105 du Code de commerce, nous vous informons des conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement, et ce en fonction de la nature de cette activité et de ses effets :

Notre société ne transforme que des matières naturelles végétales en utilisant que des procédés uniquement physiques (conformément à son brevet).

Par conséquent, l'activité industrielle ne génère que des rejets biodégradables qui sont sans conséquence sur l'environnement.

Notre activité s'inscrit dans une logique de développement durable tant que par la nature des matières premières que nous travaillons (des végétaux) que par le type de procédé de transformation utilisé qui s'inscrivent durablement dans une logique environnementale.

Engagements de la Société en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société a pris les engagements suivants en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités :

Eu égard à la petite taille de notre société et à l'effectif réduit, nous n'avons pas eu de problèmes à gérer liés tant à la discrimination qu'à la promotion des diversités.

Installations classées visées au IV de l'article L.515-8 du code de l'environnement

A ce jour, aucune installation classée figurant sur la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du Code de l'Environnement n'a été exploitée par la Société.

Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

Conformément aux dispositions de l'article L. 464-2, alinéa 5 du Code de commerce, le président du Conseil d'Administration déclare ne pas avoir été condamné par l'Autorité de la concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société ne détient aucune filiale ni participation dans d'autres sociétés.

SOCIETES CONTROLEES

Nous vous informons que notre société ne contrôle aucune société au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 223-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social et des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote
FERIES Marc	218 571	20,41 %
FCPR SG A	82 476	7,70 %
CREAGRO	67 275	6,28 %
M. DESSALES	47 465	4,43 %
BNP PARIBS DVPT	46 569	4,35 %

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 476 490,00 euros contre 1 921 782,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -23,17%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 681 470,00 euros contre 1 962 639,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -14,32%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -200 313,00 euros contre 212 245,00 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -16 304,00 euros (-40 163,00 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -216 618,00 euros contre 172 081,00 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -1 614 758,00 euros contre -64 990,00 euros pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés nul,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se solde par une perte de -1 831 376,23 euros contre un bénéfice de 107 091,00 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2012, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 001 368,00 euros contre 4 148 301,00 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -1 831 376,23 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-1 831 376,23 euros
Imputation sur le compte "autres réserves" à concurrence de	591 362,93 euros
Le solde	
En totalité au compte report à nouveau débiteur.	- 1 240 013,30 euros

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2012.

-Président et Administrateur de la Société FERCO DEVELOPPEMENT : M. Marc FERIES

Monsieur Marc FERIES exerce par ailleurs la fonction de co-gérant dans la société civile d'exploitation agricole VIRESSAC, société civile au capital de 6.800 €, dont le siège social est à Saint-Montan (07220 - Ardèche) Quartier Viressac, et de vice-président et administrateur de la société coopérative vinicole Les Vignerons de la Cave de Saint-Montan, société coopérative au capital de 33.179,73 €, dont le siège social est à Saint-Montan (07220 - Ardèche).

- Administrateurs de la Société FERCO DEVELOPPEMENT autre que M. Marc FERIES

M. Thomas HORNUS : Néant

SARL JPHM CONSEIL : La SARL JPHM CONSEIL est représentée par Monsieur Jean-Philippe MARANDET. Monsieur Jean-Philippe MARANDET exerce par ailleurs les fonctions de Membre du Conseil de Surveillance de la Société DIGIGRAM SA, Parc du Pré Millet 38330 MONTBONNOT et de Membre du Comité stratégique du Groupe ORDILYON SAS, 55 Rue Marietton BP 209, 69336 LYON CEDEX 09.

La SARL JPHM CONSEIL n'est plus administrateur de notre société pour l'exercice en cours.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

La rémunération brute versée à Monsieur Marc FERIES, Président du Conseil d'Administration s'est élevée à 110 000 euros (y compris avantage en nature pour l'utilisation d'un véhicule de Société).

Jetons de présence

Le montant global des jetons de présence alloué aux membres du conseil d'administration s'est élevé pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 à 12 000 euros.

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Les mandats d'administrateur de :
Monsieur Thomas HORNUS
Monsieur Marc FERIES

venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration